



中国工商银行 (加拿大)
INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (CANADA)

Carte prépayée UnionPay de la BICC

Conditions générales

中国工商银行 (加拿大)

Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada)

La carte prépayée UnionPay de la BICC (la Carte) est émise par la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) (la Banque) selon les conditions générales suivantes. L'utilisation de la carte sera régie par les présentes Conditions générales. En signant ou en utilisant la Carte, vous êtes réputé avoir lu, compris et accepté chacune des conditions générales énoncées ci-dessous et vous serez lié par elles.

1. Définitions

Dans les présentes Conditions générales, les mots suivants ont la signification suivante, sauf indication contraire du contexte.

- **Nous, notre, BICC ou la Banque** désigne la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada).
- **Vous ou votre** désigne le Titulaire de carte.
- **Compte** désigne le compte individuel ouvert et tenu par le système de la Banque pour la Carte émise et est identifié par le numéro de carte imprimé au recto de la Carte.
- **Carte** désigne la **Carte prépayée UnionPay de la BICC** délivrée pour utilisation sur le Compte.
- **Le titulaire de carte** désigne toute personne qui a acheté la Carte ou qui paie ou paiera pour toute transaction avec la Carte.
- **CNY** désigne la monnaie légale de la République populaire de Chine.
CAD désigne la monnaie légale du Canada.
- **NIP** désigne un numéro d'identification personnel utilisé de manière conjointe avec une Carte.
- **Achat** désigne toute transaction au point de vente autre qu'une avance de fonds.
- **Transaction** désigne toute utilisation de la Carte ou du Compte, comme les achats de biens ou de services effectués par l'utilisation de la Carte
- **UnionPay** désigne le réseau de cartes bancaires et le fournisseur de services nommé China UnionPay Co. Ltd.

Les titres servent uniquement à faciliter la consultation et n'affectent pas l'interprétation. Les mots désignant le singulier incluent le pluriel, et vice versa. Les mots désignant un genre doivent inclure tous les genres.

Ce document détaille les droits et obligations respectifs, pour vous et la Banque, et offre des conseils sur l'utilisation correcte et sûre de la Carte.

Avant d'utiliser la Carte, veuillez lire attentivement les conditions générales du présent document et le conserver pour consultation ultérieure. En signant ou en utilisant la ou les Carte(s), vous êtes réputé avoir lu, compris et accepté chacune des conditions générales énoncées ci-dessous et vous serez lié par elles.

2. La Carte

- 2.1 La carte n'est pas une carte de crédit. La Carte est une carte prépayée à valeur enregistrée émise par la Banque. La carte ne permet pas de découvert.
- 2.2 La limite de montant est fixée de temps à autre par la Banque dans les documents promotionnels pertinents.
- 2.3 Une fois la Carte émise, aucun montant supplémentaire ne peut être chargé sur la Carte.
- 2.4 Le fonds déposé dans la Carte n'est pas admissible à l'assurance-dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada.
- 2.5 Le montant de la transaction payée par la Carte sera débité du Compte. Une fois que le solde de la valeur prépayée du Compte atteint zéro, la Carte n'aura aucune valeur et ne pourra pas être réutilisée.

3. Frais, commissions et taux de change

- 3.1 La Banque facturera des frais de traitement non remboursables qui peuvent varier de temps à autre et seront indiqués dans le « Document d'information » de la Banque lors de l'émission de la Carte.
- 3.2 Les transactions effectuées dans une devise étrangère seront converties dans la devise libellée de la carte à un taux de change déterminé par référence au taux de change adopté par UnionPay le cas échéant à la date de conversion.

3.3 Si vous avez un remboursement de transaction en devises étrangères, nous convertirons le montant dans la devise libellée de la carte. Nous effectuons la conversion à notre taux de change de remboursement à la date à laquelle le remboursement est enregistré sur votre Compte. Le taux de change de remboursement peut ne pas être le même que le taux en vigueur à la date du remboursement de la transaction.

4. Utilisation de la carte

- 4.1 L'âge du Titulaire de la carte doit être de 18 ou 19 ans ou plus au moment de l'achat. (En Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les territoires, l'âge minimum est de 19 ans. Dans toutes les autres provinces et territoires, l'âge minimum est de 18 ans.)
- 4.2 La Carte doit être signée par le Titulaire à l'arrière avant utilisation. La Carte n'est plus transférable après avoir été signée par le Titulaire de carte.
- 4.3 Il est interdit au Titulaire de carte de la revendre et de permettre à toute autre personne de l'utiliser.
- 4.4 La carte ne peut être utilisée que pour les transactions avec des commerçants affichant le logo UnionPay apparaissant sur le visage de la Carte et acceptant la carte UnionPay comme moyen de paiement. La Banque n'assumera aucune responsabilité si un commerçant refuse d'accepter la Carte.
- 4.5 La Carte ne peut prendre en charge aucune transaction hors ligne et aucun commerce en vol, elle ne peut pas être utilisée pour retirer de l'argent ou pour toute autre transaction liée à l'accès en espèces, elle ne peut pas être utilisée à un guichet automatique et elle ne peut pas être utilisée pour des transactions par la poste, par téléphone, par Internet ou à bord d'avions ou de navires de croisière.
- 4.6 La Carte ne peut pas être utilisée pour toute transaction préautorisée. La Carte ne peut pas être utilisée pour des transactions sans contact.
- 4.7 Tout différend relatif à la transaction doit être traité directement par le Titulaire de carte et le commerçant. La Banque ne remboursera aucune transaction et n'acceptera aucune demande de rétrofacturation sur la transaction affichée sur la Carte.
- 4.8 La Carte ne peut pas être utilisée à des fins illégales, y

compris l'achat de biens ou de services interdits par la loi où vous vivez. Vous ne pouvez utiliser votre carte que dans les limites autorisées par la présente convention. La Banque a le droit, à sa seule et absolue discrétion, de refuser d'agir ou de donner effet à toute instruction de transaction si elle a des raisons de croire que cette instruction est donnée dans le cadre d'une transaction illégale.

4.9 Si le solde du Compte est insuffisant pour régler le montant de la transaction, la Banque peut refuser d'autoriser une telle transaction. La carte ne permet pas de découvert. Si vous souhaitez effectuer un achat d'un montant supérieur au solde disponible sur votre carte, vous devez d'abord indiquer au caissier le montant exact à débiter de la carte, puis utiliser un autre mode de paiement, par exemple une carte de crédit, une carte de débit, de l'argent liquide ou un chèque pour le solde restant. (Remarque : certains commerçants pourraient ne pas être à mesure de gérer plusieurs formes de paiement.) Par exemple, pour faire un achat de 100 ¥ avec seulement 60 ¥ restants sur votre carte, vous devez d'abord dire au caissier que vous n'avez débité que 60 ¥ de la carte, puis fournir au caissier un autre mode de paiement pour payer le solde restant 40 ¥.

Les commerçants peuvent ne pas connaître le solde de votre carte et ne peuvent pas déduire automatiquement le solde restant de votre carte. Ainsi, si vous n'indiquez pas au caissier que vous souhaitez utiliser plusieurs moyens de paiement et que vous tentez d'effectuer un achat d'un montant supérieur au solde de la carte, la transaction sera refusée.

4.10 Si un commerçant vous rembourse et que nous recevons une note de crédit de sa part, nous créditerons le remboursement sur votre compte le jour où nous le recevons et le montant du remboursement ne sera pas disponible pour vous tant que nous ne l'aurons pas crédité sur votre compte.

4.11 La Carte est une carte à bande magnétique et le NIP n'est pas requis. Si un terminal de point de vente exige un NIP pour autoriser la transaction, vous pouvez entrer au hasard des numéros à 6 chiffres.

5. Expiration

Il n'y a aucune date d'expiration de la Carte. Une fois que le solde de la valeur prépayée du compte a été réduit à zéro, la carte n'a plus aucune valeur et ne peut plus être réutilisée.

6. Solde

Vous devez garder un œil sur le solde de votre carte. Pour interroger le solde, demander des renseignements sur les transactions précédentes, vous pourrez consulter notre site Web au www.icbk.ca ou appeler le service d'assistance téléphonique au 1-877-779-5588.

7. Carte perdue ou volée

Vous devez prendre des mesures raisonnables pour protéger votre Carte contre la perte, le vol ou l'utilisation abusive. La Carte est anonyme et s'apparente à de l'argent en liquide. La possession de la Carte est considérée comme une preuve suffisante de la propriété. En cas de perte ou de vol de la Carte, la Banque n'est pas en mesure d'émettre une carte de remplacement ou de rembourser le solde prépayé. La déclaration de perte n'est pas autorisée.

8. Modification

8.1 La Banque se réserve le droit de modifier les conditions générales de la Carte de temps à autre à sa discrétion.

8.2 Nous pouvons modifier les modalités ou le document d'information en publiant un avis sur notre site Web www.icbk.ca.

8.3 Vous serez réputé accepter et être lié par la modification lors de l'utilisation de la Carte après la date d'entrée en vigueur de la modification.

9. Cession des présentes Conditions générales

Nous pouvons céder les présentes conditions générales ou l'une d'entre elles à un tiers à tout moment et sans préavis.

10. Divulgarion de renseignements

La Banque s'engage à respecter votre vie privée et la confidentialité de vos renseignements personnels. Pour nous permettre de déterminer s'il faut établir le compte

et vous fournir les services connexes ou non, vous devez fournir à la Banque les renseignements requis. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de protection de la vie privée, veuillez consulter www.icbk.ca pour retrouver notre **Déclaration de confidentialité**.

11. Exclusion de responsabilité

La Banque ne sera pas responsable de toute perte de dommages, quels qu'ils soient, découlant de la Carte, sauf si elle est causée par la négligence ou la défaillance volontaire de la Banque.

12. Droit applicable

12.1 La présente Convention et les modalités sont régies par les lois fédérales du Canada et les lois provinciales. Vous acceptez de vous soumettre à la compétence non exclusive des tribunaux du Canada en cas de litige ou de poursuite.

12.2 Si, à tout moment, l'une de ces conditions générales est ou devient invalide ou inapplicable à quelque égard que ce soit, les conditions générales restantes ne seront pas affectées.

12.3 Rien dans le présent document ne doit avoir pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité d'une partie aux modalités et conditions, dans la mesure où une telle exclusion ou restriction est interdite par les lois du Canada et les lois provinciales.

13. Procédures de résolution des plaintes des clients

La Banque s'engage à vous fournir la meilleure expérience de service à la clientèle. Si notre service ne répond pas à vos attentes, veuillez suivre la procédure ci-dessous :

Étape 1 :

Communiquez avec l'agent des opérations ou le directeur d'agence de votre agence d'attache. Veuillez consulter www.icbk.ca pour trouver les coordonnées de nos agences.

Étape 2 :

Si votre plainte n'est toujours pas réglée pendant 30 jours, veuillez communiquer avec notre Responsable des plaintes à l'adresse suivante :

Responsable des plaintes

Bay Adelaide Centre, West Tower
Bureau 3710, Rue 333 Bay, Toronto,
Ontario
Canada M5H 2R2 Télécopie :
416-607-2000 Adresse
courriel : complaint@icbk.ca

Si votre préoccupation n'est toujours pas résolue après les étapes 1 et 2, vous pouvez communiquer avec un organisme indépendant externe pour obtenir de l'aide.

Organismes indépendants externes

La Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) est membre de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Si votre préoccupation n'est pas résolue, vous pouvez contacter le OSBI :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) 20 Queen Street West, Suite 2400
B.P. 8
Toronto, Ontario M5H 3R3
Téléphone : 1-888-451-4519 (ligne sans frais)
Télécopie : 1-888-422-2865 (ligne sans frais) site
Web : www.obsi.ca
Adresse courriel : ombudsman@obsi.ca

Si votre plainte concerne des dispositions législatives visant les consommateurs, vous pouvez communiquer avec l'agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Pour en savoir plus sur l'ACFC, veuillez contacter :

Agence de la consommation en matière financière du Canada 427 Laurier Avenue Ouest, 6ème étage Ottawa, ON K1R 1B9
Téléphone : 1-866-461-3222 (ligne sans frais pour anglophones) 1-866-461-2232 (ligne sans frais pour francophones)
Télécopie : 1-866-814-2224 site Web : www.fcac-acfc.gc.ca
Adresse courriel : info@fcac-acfc.gc.ca (demandes de renseignements généraux)

Si vous avez des plaintes non résolues sur la façon dont les renseignements personnels sont recueillis, utilisés ou communiqués par la Banque, vous pouvez vous adresser au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP).

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada 30, Rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 1H3
Téléphone : 1-800-282-1376 (ligne sans frais)
: 819-994-5444
Télécopie : 819-994-5424 site Web : www.priv.gc.ca
Délivrée par la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada)

*Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

* Le logo et les autres marques de commerce sont la propriété du groupe Industrial and Commercial Bank of China Limited, y compris la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada).

Copyright © Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) Tous droits réservés

Avis de non-responsabilité : Toutes les informations sont correctes au moment de l'impression.

Pour obtenir la version la plus récente et la plus complète des Conditions générales, veuillez consulter notre site Web à www.icbk.ca, ou appelez-nous au 1-877-779-5588.